

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le neuf novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le cinq novembre s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOHSEN Raymond, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NEGRIER Régis.

Pouvoir : Madame LANTERNAT Bernadette a donné pouvoir à Monsieur BODY Philippe

Secrétaire de Séance : Madame MIRANDE Martine

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## AFFAIRES COMMUNALES

### VOIRIES COMMUNALES

#### **AMENAGEMENT RUE JEAN GIONO**

#### **CONVENTION D'ETUDE ETABLIE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux leur décision d'aménager la rue Jean Giono (RD N° 234<sup>E2</sup>) et de désigner le Département de la Charente-Maritime en tant que Maître d'Ouvrage pour cette opération.

En conséquence, il convient d'établir une convention avec le Département.  
Il donne lecture de la convention qui rappelle :

le coût prévisionnel de l'opération :

- Zone 1 – de l'entrée de l'agglomération au carrefour : 175 ml :	113 750.00 € H.T.
- Zone 2 – du carrefour au niveau du Monument aux Morts : 155 ml :	54 250.00 € H.T.
- <b>Coût prévisionnel des travaux :</b>	<b>168 000.00 € H.T</b>

le montant estimé de l'étude :

- Avant-projet :	5 140.80 € H.T.
- Projet :	2 889.60 € H.T.
- Levé topographique :	2 500.00 € H.T.
- Etudes géotechniques :	8 000.00 € H.T.
- <b>Coût prévisionnel total des études :</b>	<b>18 530.40 € H.T.</b>

La Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime assurant la réalisation et l'avance du financement de l'étude.

En contrepartie, la commune s'engageant à :

- participer à hauteur de 25% du coût HT de l'étude soit 4 632.60 € H.T.,
- inscrire la somme nécessaire au budget communal,
- régler la somme dans un délai de trente jours à réception de la demande de règlement,
- participer au prorata de 25% à toutes réévaluations des études rendues nécessaires par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord et chargent le Maire de signer la convention avec le Département ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Le Maire ajoute que la mise en œuvre de ces travaux est prévue en juin 2021.

L'accès du futur lotissement de la Paquellerie n'est pas compris dans ce projet. Mais il rappelle que du côté de la rue Jean Giono, il est envisagé la création d'un cheminement piéton plutôt qu'un accès routier, pour relier la rue au lotissement.

#### **CHEMIN CHEZ DAVRIL**

Monsieur NEGRIER prend la parole pour proposer l'aménagement du carrefour de Chez Davril situé au lieu-dit le Maine au Chat.

Il informe que cette partie du chemin est régulièrement immergée par temps de pluie. Des travaux favoriseraient l'écoulement de l'eau et la dirigeraient vers la mare contigüe à ce carrefour et appartenant à Monsieur RAMBAUD Jean-Jacques.

Pour cela, il propose de reconstituer le fossé qui existait le long du chemin (30 m environ) et d'en créer un supplémentaire en face (environ 30 m), la pose d'une buse de 6 m ou 7 m, pour traverser le chemin et diriger l'eau vers la mare.

Toutefois, pour refaire le fossé à sa place initiale, il est nécessaire d'abattre et d'arracher les souches des arbres gênants qui ont poussé à sa place.

La propriétaire ne s'y oppose pas. Il est à présent nécessaire de contacter le fermier du champ pour lui demander d'abattre les arbres, la Mairie pourrait s'engager à prendre en charge l'arrachage.

Monsieur NEGRIER précise que deux premiers devis ont été établis par des entrepreneurs de VRD pour avoir une idée du coût de ces travaux. Il faudrait prévoir maximum 2 700 € TTC.

Il peut être également possible de réaliser ces travaux en régie. 3 jours de travail seraient nécessaires. La location d'une pelle variant entre 120 € à 210 € HT selon la puissance. A cela doivent s'ajouter les fournitures (calcaire, buses, remorques, tracteurs...), le matériel et le coût de la main d'œuvre des agents communaux.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération proposée.

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers Municipaux décident l'aménagement du carrefour du chemin de Chez Davril pour un coût maximum de 2 700 € TTC.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **AMENAGEMENT BATIMENT EN BOIS CLONE FLANQUET**

Le Maire rappelle la création du bâtiment en bois sur le site du Clône Flanquet.

Il précise que par fort vent la pluie s'engouffre par le pignon côté étang et peut mouiller le dessous du bâtiment quasiment jusqu'à sa moitié.

Il informe qu'il serait possible de rajouter un plexiglas sur le pignon de cette façade afin de protéger le bois et éviter que l'eau ne s'engouffre.

Le Maire s'est renseigné sur la fourniture et la pose d'un plexiglas d'une épaisseur de 6 mm. Il présente le devis d'un montant de 1 160 € HT.

Madame RAYNAL pense qu'il serait préférable de traiter le bois. Un bardage en bois serait sûrement plus adéquat et moins coûteux.

Le plexiglas reste un produit qui vieillit mal surtout exposé de la sorte. Il vaudrait mieux prévoir un produit extrudé.

Il faut aller plus loin dans les investigations et les recherches pour cet aménagement.

Plusieurs Conseillers rejoignent cet avis.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de rencontrer l'artisan pour en discuter et invitent les Conseillers intéressés à se joindre à Madame RAYNAL et lui-même lors du rendez-vous.

### **AMENAGEMENT COUR MAIRIE**

Mesdames MIRANDE et RAYNAL donnent le compte-rendu de la commission qui a eu lieu le 2 novembre dernier.

Au moment de l'aménagement et de façon définitive, le véhicule de la Mairie sera stationné dans l'atelier communal avec les tracteurs et le matériel.

2 croquis élaborés par Madame RAYNAL sont présentés aux Conseillers :

- Projet A : 3 bacs positionnés à la place de la grille et du portail existants pour éviter le passage des véhicules mais celui du milieu serait en retrait par rapport aux deux autres.
- Projet B : 3 bacs positionnés parallèlement à la place de la grille et du portail existants pour éviter le passage des véhicules.

Quel que soit le projet retenu, un rebord au niveau des bacs servirait de bancs.

Le rajout de plots ou de quilles ne paraissent pas nécessaires.

Il a également été évoqué la possibilité de planter des arbres ou de la végétation à même le sol.

Madame RAYNAL ajoute que l'essentiel est de trouver une cohérence harmonieuse entre les 3 façades des bâtiments existants dans la cour de la Mairie.

Il a également été envisagé de revoir la couleur des ouvertures mais il faudra tenir compte de la réglementation pour les non-voyants.  
La couleur grise de la porte du hall et de celle de la salle de la réunion a été appliquée dans cet objectif.

Après avoir entendu l'exposé, Madame MIRANDE demande aux Conseillers de se prononcer sur l'un de ces projets en précisant que le croquis, les photos de la cour et de son environnement seront transmises à Madame VINCENT du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour demander conseils, connaître les contraintes et les obligations sur le balisage au sol, la couleur des portes, l'harmonie de l'ensemble etc...).

Après avoir délibéré, les Conseillers Municipaux actent pour l'aménagement du projet A. **11 Pour**

## AFFAIRES COMMUNALES

### COMPLEXE SCOLAIRE

Monsieur BODY explique que le vitrage de la porte vitrée du hall donnant sur les classes est cassé. Une déclaration de sinistre a été déposée à la compagnie d'assurance GROUPAMA. Un devis a été demandé à l'entrepreneur REGONDEAU chargé du marché au moment de la construction. La fourniture et la pose du remplacement du double vitrage s'élève à 726 € TTC.

### SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BODY rappelle qu'une infiltration d'eau persistait par fortes intempéries et passait sous la baie vitrée de l'entrée de la salle du CM. Elle stagnait sous le tapis de sol. Sur les conseils de l'entreprise REGONDEAU, les agents communaux ont procédé au remplacement du joint de la porte (travaux qui avaient déjà été réalisés il y a quelques années). Le joint remplacé est plus gros que le précédent. Aux prochaines pluies, il restera à constater si cette réparation est efficace.

### PAVES LED

Dans un souci d'économie d'énergie, Monsieur BODY rappelle que le Conseil Municipal a décidé de remplacer les éclairages néons des bâtiments communaux par des pavés LED. Il informe que les travaux ont été réalisés par les agents communaux et sont terminés.

### JOURNAL DE LA COMMUNE

Monsieur AUBRY informe de la réunion d'élaboration du journal qui a eu lieu le 28 octobre. Quelques administrés sont membres de la commission. La présentation et le contenu du journal n'ont pas été fondamentalement changés. L'ordre des pages n'est plus tout à fait le même, en l'occurrence le « Mot du Maire » sera au début du journal. Monsieur AUBRY présente la couverture retenue par la commission après que chacun ait donné son avis. Les Conseillers Communaux acquiescent. Le journal sera distribué aux environs du 20 décembre.

### PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le départ à la retraite de Michel CORSAN, l'un des agents communaux, courant de l'année 2021 et de l'arrêt de maladie de Daniel GIRAUDOT qui pourrait être prolongé quelques temps. Comme décidé lors de la précédente réunion, un appel à candidatures est passé auprès de la population de PREGUILLAC et plus largement auprès des communes limitrophes. 11 lettres et CV sont réceptionnés, les entretiens vont avoir lieu du 16 au 20 novembre prochain. Auparavant, les MAD (Maire, Adjoints et Délégués) étudieront les dossiers lors de leur réunion du jeudi 12 novembre et feront une première sélection. Le Maire, Monsieur AUBRY, responsable du personnel technique et Madame PELLETIER en raison de ses connaissances professionnelles feront passer les entretiens. Le Maire rappelle qu'il est proposé un poste contractuel à mi temps pendant au moins 3 mois. Poste qui sera ensuite à temps complet et pérennisé si la personne recrutée convient à la municipalité.

L'un des candidats est proposé par le CEMES-CESAM, le cercle d'échanges d'agriculteurs de Saujon dont la commune est adhérente. L'idée avec ce candidat serait de créer un temps plein et de partager le temps de travail de l'agent entre la Mairie et une exploitation agricole.

A ce sujet, Monsieur NEGRIER rappelle qu'une réunion de présentation de la structure aura lieu le vendredi 13 novembre à 17h00 à la Mairie. Il invite les Conseillers Municipaux à y participer.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE SAINTES**

Madame Mirande présente le document de la CDA qui explique le fonctionnement de cet EPCI depuis les dernières élections. Il est composé de :

- 36 communes,
- 64 Conseillers Communautaires Titulaires,
- 32 Conseillers Communautaires Suppléants.
- 1 Président et 13 Vice-présidents.

L'organisation :

- 2 réunions du bureau communautaire par mois,
- 1 conférence des Maires mensuelle,
- 1 conseil communautaire mensuel,
- Création de 8 commissions opérationnelles composées d'un délégué titulaire par commune et d'un suppléant en cas de d'absence du titulaire,
- 1 conseil de développement composé de membres bénévoles, actifs ou retraités, impliqués dans la vie économique et sociale qui apportent leurs avis, suggestions, propositions et conseils.

Madame Mirande précise que la CDA est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.

Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils détiennent des compétences spécialisées par la loi par transferts obligatoires :

- Compétences obligatoires définies dans le CGCT,
- Compétences optionnelles,
- Compétences facultatives.

Les intérêts communautaires seront à définir dans les 2 ans.

Madame Mirande présente également le détail du personnel, l'engagement des Conseillers Communautaires, etc... Elle invite les Conseillers Municipaux à prendre connaissance des détails du document présenté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMMISSION EDUCATION DU 8/10/2020**

Monsieur BARANGER donne le compte-rendu de la commission où il a été surtout question des effectifs :

2014 : 5 000 élèves,

2019 : 4 529 élèves,

2020 : 4 315 élèves. 214 élèves de moins ont été comptabilisés entre les prévisions et la rentrée de septembre. Différence essentiellement due aux déménagements des foyers durant l'été.

Compte-tenu de ce constat, la CDA souhaite anticiper les décisions de l'Education Nationale en développant des RPI sur son territoire.

Des communes doivent s'attendre à la perte de leur école au profit de regroupements.

Des commissions par bassin sont constituées pour réfléchir à ces nouvelles structures qui devront être créées dans un très proche avenir.

Préguillac est doté d'un bâtiment récent avec 3 classes et la possibilité d'en ouvrir une 4<sup>ème</sup>. Le restaurant scolaire est également une cuisine centrale. Ce sont des atouts, les élus espèrent que cela préservera leur école.

### **BILAN CENTRES ETE 2020**

Des colonies apprenantes ont été développées :

- Camp sportif à Oléron,
- Camps pour enfants défavorisés à Chaniers.

La CDA a également le projet « Campus connecté ». Il s'agit de la mise en place d'un espace d'accueil pour les études supérieures à distance de 30 à 40 étudiants et se déroulant 12h / semaine.

Le matériel informatique et les locaux seraient mis à disposition par la CDA en partenariat avec l'Université de LA ROCHELLE.

C'est un projet qui devrait prendre forme sur la France entière.

Monsieur BARANGER informe de la mise en place de groupes de travail sur divers sujets : petite enfance, pôle jeunesse, finances, service périscolaire etc...

Il précise aussi que le transfert des compétences est à revoir pour définir un coût par élève en tenant compte des projets politiques retenus et financés par les communes.

La rentrée scolaire du 2 novembre, à Préguillac n'a pas soulevé de problèmes particuliers. Les élèves portent obligatoirement le masque et sont par groupe au moment du repas pour respecter au mieux les gestes barrières.

Pendant les récréations l'école utilise la cour du CLSH pour séparer les classes.

### **CIAS – Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le 6 novembre dernier avec Madame LANTERNAT, Monsieur GILLARD (Maire d'Ecoyeux et Vice-président de la CDA dans le domaine social) et Monsieur JALLU (agent de la CDA). Ils ont présenté l'organigramme de la Direction des solidarités de la CDA.

Les services de la CDA sont en train d'étudier la possibilité de constituer un CIAS.

L'idée serait de mettre en commun un socle social regroupant les besoins récurrents et communs à toutes les communes (le service à domicile par exemple).

Les besoins ou aides ponctuels propres à chaque commune restant à leur charge (aides financières ponctuelles, colis de Noël, repas des Anciens par exemple).

Il a été également question des jeunes (17 – 25 ans) :

- Développement d'un city stade sur le territoire de la CDA avec implication des jeunes pour étudier et réaliser sa création,
- Développement d'un réseau pour proposer des activités ponctuelles avec le coordonnateur REGNAULT Johann. Personne à l'écoute des élus pour les aider dans leur démarche et approche vers les jeunes,
- Développement du sport chez les jeunes.

Un PAD (Point d'Accès au Droit), créé par la CDA, constitué d'avocats, de notaires, de conciliateurs de justice, est un service dédié aux jeunes en cas de conflits ou de problèmes divers.

Beaucoup de problèmes de voisinages sont évoqués.

De leur côté, les élus de Préguillac ont présenté la constitution du CCAS de la commune et ses actions :

- 5 Conseillers Municipaux et 4 administrés choisis en fonction de leurs compétences professionnelles ou sociales. Décisions des membres et financement par le budget Mairie.
- Le Service plateaux repas,
- Les Aides administratives,

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Compte-tenu de la crise sanitaire et selon l'arrêté préfectoral, Monsieur le Maire informe que la commémoration n'aura pas lieu en public.

Il déposera une gerbe au Monument aux Morts et propose aux Conseillers qui le souhaitent de se joindre à lui avec le port du masque.

A cette occasion, les agents communaux ont nettoyé le Monument au nettoyeur haute pression.

## **REUNIONS ET CEREMONIES**

- **COMMISSION FINANCES** : Lundi 16 novembre à 18h00 - Information budget communal
- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 14 décembre 2020 à 20h00 (horaires hiver)